



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2025/07/107

Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quinsac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	32
Présents :	24
Votants :	28

Date de la convocation : 3 juillet 2025

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET (pouvoir Malaurie DISTINGUIN), Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Thierry JEAN, Gérard LACOSTE, Anémone LANDAIS, Jean-Jacques MARTINOT, Pascal MAZOUAUD (pouvoir Jean-Jacques LAGARDE), Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Sylviane NEE, Alain OUISTE (pouvoir Bernadette VAN DEN DRIESSCHE), Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Frédéric VILHES (pouvoir Séverine GAUDOU), Bertrand VILLEVEYGOUX

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Malaurie DISTINGUIN, Dominique FUHRY, Séverine GAUDOU, Jean-Jacques LAGARDE, Stéphanie MARCENAT, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : 4

Monsieur Jean-Jacques LAGARDE donne pouvoir à Pascal MAZOUAUD
Malaurie DISTINGUIN donne pouvoir à Marie CLAUZET
Madame Séverine GAUDOU donne pouvoir à Frédéric VILHES
Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE donne pouvoir à Alain OUISTE

Monsieur Michel DUBREUIL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS

Vu la loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, qui a créé le plan communal de sauvegarde (PCS) ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 qui a augmenté le nombre de communes soumises à l'obligation d'élaborer un PCS et qui oblige désormais les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) lorsque l'une de leurs communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS ;

Vu la délibération communautaire n°2024/05/79 en date du 30 mai 2024 engageant la démarche d'élaboration du PICS, décidant de travailler en complémentarité avec les communes et confirmant l'accompagnement de la société Numérisk dans cette démarche ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée la démarche engagée depuis 2024 avec la société Numérisk, en coopération avec toutes les communes du territoire pour améliorer l'efficience de la démarche.

Madame LANDAIS rappelle la signature des conventions de mises à disposition respectives de données, de biens et de personnels entre l'EPCI et les communes adhérentes.

Le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), comme les PCS à l'échelle communale, est un document de gestion de crise élaboré à l'initiative du Président (ou du Maire pour les communes) pour son usage, celle de l'équipe élue et des membres du Poste de Commandement Communautaire (PCC). Le PICS détermine en fonction des événements majeurs, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes en complémentarité des PCS communaux. Il définit les procédures à mettre en œuvre pour la gestion du risque, en fonction de la structure et des moyens et besoins communautaires et communaux.

A l'instar des Maires au niveau des communes, le Président, agit en tant que « Directeur des Opérations de Secours (DOS) ».

Le document (PICS) est obligatoire pour les EPCI dont une ou plusieurs communes sont couvertes par un plan de prévention des risques ou un plan particulier d'intervention, notamment vis-à-vis du risque feu de forêt, ce qui est le cas pour la communauté de communes Dronne et Belle.

L'actualisation des données et la réalisation d'un exercice de simulation sont aussi obligatoires tous les 5 ans. Au-delà du cadre réglementaire, la volonté est d'assurer efficacement la mission de protection de tous les concitoyens.

Le cabinet NUMERISK a été choisi en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'EPCI et nombre de ses communes dans l'élaboration de son PICS et de la plupart des PCS communaux. La mission a été menée de septembre 2024 à juin 2025. Au-delà de l'accompagnement à l'élaboration du PICS, la société Numérisk propose un outil

de suivi et d'actualisation des données du PICS en faisant remonter les informations des PCS.

Par ailleurs, le rapporteur rappelle la forte mobilisation du service prévention qui a coordonné ce travail d'élaboration et la complémentarité avec les communes.

Le PICS est le fruit d'un travail transversal et la mise à jour du document est essentielle pour être efficace et celui-ci sera révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, de la réglementation, de l'organisation de l'EPCI et de ses communes, mais aussi des retours d'expérience des exercices de simulation. L'objectif du PICS est d'être prêt le jour J.

Le conseil communautaire est invité à approuver le document ainsi que la démarche sur la prise de l'arrêté d'approbation du PICS (voir pièces jointes).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le PICS tel que présenté en annexe ;

Demande de communiquer le document aux communes adhérentes ;

Demande aux communes d'approuver le projet d'arrêté d'approbation dudit PICS présenté en annexe ;

Demande de veiller à ce que le PICS puisse être actualisé et mis à jour le plus régulièrement possible ;

Charge le Président ou son représentant de préparer un exercice de test pour ce PICS ;

Autorise le Président ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Paul COUVY

Le secrétaire
Michel DUBREUIL



PUBLIEE le **16 JUIL. 2025**
DECISION
NOTIFIEE le **16 JUIL. 2025**
BRANTOME EN PERIGORD le **16 JUIL. 2025**
Le Président,

